

# SOIRÉES D'INFORMATION 2014

## PROGRAMME

- Mot de bienvenue par le Président National.
- Exposé des représentants de l'A.F.S.C.A.
  - Nouvel AR Hygiène du 13 Juillet 2014
  - Publication des résultats d'inspection
  - Quick Fiches Start (offert sous format papier par l'AFSCA)
  - Nouvelles obligations et contrôles sur les Allergènes (à partir de 13.12.2014)
  - Commentaires à remplir lors d'un contrôle sur la Check List.
  - Présentation par l'UPC de votre Province des NC les plus rencontrés dans votre région.
- Présentation par Jean-Luc POTTIER des activités de la Fédération Nationale
  - WE découverte de décembre 2014
  - Nouveautés importantes dans le registre 2015
  - Promotions pour votre boucherie au niveau National en collaboration avec le VLAM
  - Eurobeef 2015 : dates, modifications.
  - Film didactique du métier de Boucher.
- Exposé de la Firme REALCO :
  - Maîtriser l'hygiène de votre boucherie grâce au nettoyage

enzymatique REALCO : puissant, rapide, simple, professionnel et sans danger.

- CBC Banque :
  - Les aides à l'investissement : dernières nouveautés et opportunités pour réduire le coût de vos investissements.
- Nouvelle législation sur les gaz frigorifiques en vigueur à partir de 2015.

## DATE/ADRESSE

DATE REGION

DATE	REGION	ADRESSE
01/12	BRABANT FLAMAND BRUXELLES LOUVAIN	Stade Van den Stock, Avenue Theo Verbeeck, 2 1070 Anderlecht
01/12	MOUSCRON	Martino Petite rue, 35-37, Mouscron

## Question et réponse



**A partir du 1 octobre 2014 les tickets de caisses peuvent être arrondis. Quels sont les règles à suivre ?**

A partir du 1 octobre les commerçants peuvent arrondir le montant total du ticket de caisse aux

0 ou 5 cents les plus proches. Ceci n'est pas une obligation.

Si vous souhaitez appliquer l'arrondi il y a lieu de respecter les conditions suivantes:

- Le paiement doit être fait totalement ou partiellement en espèces (en cash ou au moyen de chèques repas, d'éco-chèques ou de chèques cadeaux);

- Le montant total est arrondi, pas le montant redevable par produit ;

- Le pictogramme obligatoire doit être affiché de manière bien visible pour les clients.
- Le ticket de caisse doit mentionner le montant non arrondi et le montant arrondi.

Attention:

- L'arrondissement ne peut pas être appliqué lors d'un paiement par carte bancaire. Si le client fait un paiement mixte (une partie avec carte bancaire et une partie en espèces), seulement la partie payée en espèces peut être arrondie.
- Les pièces de 1 et 2 cents sont encore toujours des moyens de paiements légaux.

Vous devez encore les accepter ; (au max 50 pièces par paiement)

Pour obtenir de plus amples informations, le pictogramme et les endroits où vous pouvez vous procurer gratuitement la version autocollante de ce pictogramme, consultez l'adresse suivante :

[http://economie.fgov.be/fr/entreprises/reglementation\\_de\\_marche/Pratiques\\_commerce/bienarrondir/](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/reglementation_de_marche/Pratiques_commerce/bienarrondir/)  
ou Règlementation du marché ( dans la rubrique entreprises et indépendants ) > Pratiques du marché > Arrondi des tickets de caisse.

## Mercuriale des prix d'achats du Bétail Vivant Maximum du prix constaté sur les marchés suivant :

BOVINS	Les prix sont donnés en euros au kilo VIF	23-10-2014	30-10-2014	6-11-2014	13-11-2014
Battice	Taureaux (S)	2,90 - 3,40	2,90 - 3,40	2,90 - 3,40	2,90 - 3,40
Ciney	Taureaux Cul de Poulain	3,20 - 3,55	3,20 - 3,55	3,20 - 3,55	3,20 - 3,55
Brugge	Taureaux Cul de Poulain	3,25 - 3,40	3,25 - 3,40	3,25 - 3,40	3,25 - 3,40
	Génisse Cul de Poulain	3,00 - 3,30	3,00 - 3,30	3,00 - 3,30	3,00 - 3,30

### Remarques sur la tendance des prix

23-oct-14	Apport moindre -Vente lente
30-oct-14	Apport plus important - Vente lente
06-nov-14	Apport moindre- Prix stables
13-nov-14	Apport important - Prix stables